



**SAISON 2023-2024**  
**INSCRIPTIONS ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES**

Date d'inscription :        /        / 202....

**Imposition 2023 :**

en attente         < 400€         Entre 401€ et 800€         Entre 801€ et 1200€         > 1200€

**RENSEIGNEMENTS ADHERENT**

*Indiquer ici les coordonnées de l'adulte ou l'enfant qui s'inscrit aux activités*

Nom et prénom : .....

**INSCRIPTION ACTIVITES SAISON 2023/24**

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES

**CERTIFICAT MEDICAL**

Avez-vous fourni un certificat médical obligatoire pour votre activité sportive ?         OUI         NON

***A remplir pour toute inscription d'un enfant aux activités***

• **RENSEIGNEMENTS REPRESENTANTS LEGAUX**

Nom et prénom mère : ..... Tél portable .....

Nom et prénom père : ..... Tél portable .....

• **AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE**

Je soussigné.e .....

autorise mon enfant à quitter la MJC seul(e) après l'activité

n'autorise pas mon enfant à quitter la MJC seul(e) après l'activité

En tant que responsable légal, j'autorise les responsables de l'activité et/ou de la MJC à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Remarque concernant l'enfant : .....

• **PASS'SPORT**

Mon enfant est éligible au dispositif de l'Etat Pass'Sport :

Oui         Non

Si oui, voir le règlement au dos.

**→ verso à remplir et signer**

## **AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE**

En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser pour notre communication MJC (site internet, plaquettes, affiches, expos, photos...) toutes les images prises au sein de la MJC ou lors des événements organisés par la MJC.

En cas de refus de votre part, merci de nous le signaler par écrit à l'accueil de la MJC.

## **ARRÊT D'UNE ACTIVITÉ**

### **Interruption d'activités en cas de force majeure pour la MJC**

Dans le cas où la MJC est empêchée de poursuivre ses activités en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (catastrophe naturelle, guerre, épidémie, incendie...), aucun remboursement ne sera effectué par la MJC sur la ou les séances non réalisées.

### **Annulation d'une activité de la part de la MJC**

Si le nombre de participants est insuffisant dans une activité, la MJC se réserve le droit d'annuler cette activité au plus tard le samedi 4 novembre 2023. Les séances non effectuées seront remboursées. Le montant de l'adhésion sera conservé par la MJC.

### **Annulation d'une inscription aux activités de la part de l'adhérent**

● L'annulation de votre inscription à une activité est possible sans justificatif jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023 inclus. Votre activité ne sera pas facturée. **Le montant de votre adhésion reste cependant dû et encaissé par la MJC (13€ pour un adulte et 9€ pour un enfant).**

● Après le 1<sup>er</sup> octobre 2023, l'adhérent peut faire une demande de remboursement d'une activité par courrier ou par mail dans les cas suivants : **maladie, accident, déménagement, mutation**. Si la demande est acceptée, le remboursement se fera à partir de la date de réception du courrier par la MJC et uniquement pour la période restant à courir. La MJC conservera dans tous les cas le montant de l'adhésion (**13€ pour un adulte et 9€ pour un enfant** ainsi que 25% du montant de la cotisation).

**Conditions détaillées sur la plaquette et le site internet de la MJC Laënnec Mermoz**

● Aucun remboursement ne sera effectué après le **1er mars 2024**.

## **PASS'SPORT**

Le Pass'Sport est une aide de 50€ accordée par l'Etat sous la forme d'un code unique par enfant.

En cas d'éligibilité, l'adhérent est tenu de transmettre au moment de son inscription :

- Le code Pass'sport **à envoyer par mail** à l'adresse : [secretariat@mjclaennecmermoz.fr](mailto:secretariat@mjclaennecmermoz.fr)
- Un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la MJC Laënnec Mermoz.

Après réception du code Pass'Sport, la MJC en accusera réception par retour de mail à l'adhérent.

En cas d'éligibilité et dès réception du financement par l'Etat, la MJC restituera le chèque de caution à l'adhérent.

Attention : le code Pass'Sport ne peut pas être transmis à l'oral. Seuls les codes reçus par mail pourront être traités. A défaut de transmission du code Pass'Sport, la MJC procédera à l'encaissement du chèque de caution au 15/01/2024.

*Pour plus d'informations sur le Pass'Sport et ses conditions d'éligibilité : <https://pass.sports.gouv.fr/>*

**Fait à Lyon,**

**« Lu et approuvé » - Signature**